

Ainsi, lorsqu'il s'est agi de promouvoir et de défendre le système Telidon, le gouvernement précédent a réussi, en s'associant à une maison d'avocats dirigée par un ancien président de la U.S. Federal Communications Commission et avec l'aide de l'industrie canadienne et de l'ambassade, à obtenir l'appui de l'industrie américaine et subséquemment de la FCC elle-même quant à l'adoption de normes technologiques vidéotext basées sur les normes applicables au système Telidon au Canada.

Il est en outre rentable de recourir aux services de firmes spécialisées, même s'ils coûtent cher. Cette formule permet en effet d'économiser les frais de transport, de logement, de formation, de secrétariat et d'autres services de soutien qu'il aurait fallu prévoir dans le cas des agents canadiens. En outre, il n'est pas nécessaire de consacrer du temps à donner aux intéressés le niveau de compétence voulue dans le domaine en question.

En 1983, en réaction aux menaces protectionnistes et autres de plus en plus fortes auxquelles le Canada devait faire face aux États-Unis, le gouvernement d'alors a mis sur pied, à même le crédit 1<sup>er</sup> du budget des Affaires extérieures, le fonds de gestion des relations canado-américaines. Doté à l'origine d'un capital de 550 000 \$ pour 1983-1984, le Fonds a reçu des crédits de 715 000 \$ pour la présente année financière.

Le département américain de la Justice, en application des dispositions du Foreign Agents Registration Act, tient une liste de tous les consultants américains dont les services ont été retenus par des pays ou des industries de l'étranger. (Le rapport le plus récent, qui porte sur l'année civile 1984, révèle que les gouvernements, sociétés d'État ou organismes du secteur privé de 154 pays ont eu recours à cette solution.) Il estime qu'environ 800 firmes ou particuliers sont inscrits comme "agents étrangers".

Toujours selon le département de la Justice, les dépenses du gouvernement canadien à ce chapitre en 1984 totalisaient environ 600 000 \$US. Au cours de cette même période, sept gouvernements provinciaux ont dépensé plus de 380 000 \$US (sans compter leurs frais d'exploitation, qu'ils sont tenus de déclarer en vertu de la Loi), alors que l'industrie privée et le milieu des affaires canadiens ont dépensé plus de 4 millions \$US (sans compter, dans certains cas, les frais de la représentation devant les tribunaux américains et dans le cadre de processus de réglementation quasi-judiciaires).